Cimetières de Normandie

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

Année 2016, n° 11

Date de parution : mars

Le cimetière d'Ellon

Je reprends la suite du précédent numéro. ***Ont-ils été décemment déposés dans l'ossuaire après avoir été réunis dans un reliquaire, comme tous les autres corps exhumés ? Ont-ils été incinérés (ce qui serait fâcheux car l'église catholique s'est opposée à la crémation jusqu'en 1963).*** Le second document est un arrêté du maire daté du 19/12/2011 n° 25/2011 concernant les **62** emplacements de sépultures pour lesquels il y a reprise : n° 23, 29, 34, 38, 48, 50, 51, 67, 71, 72, 73, 74, 75, 82, 83, 85, 86, 90, 91, 92, 96, 98, 99, 106, 107, 113, 114, 118, 119, 120, 121, 124, 133, 134, 143, 145, 152, 171, 174, 180, 183, 194, 199, 200, 204, 212 (1), 214, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 238, 251, 254, 255, 257, 258, 266 (1), 268, 277. ***Une addition des personnes inhumées concernées par l'exhumation en porte leur nombre à plus de 110 corps et sous toute réserve des précisions apportées par le document.*** Précision : l'enlèvement des monuments et du mobilier funéraire fait perdre en quelques jours toute trace de la sépulture. La conséquence de la reprise des concessions abandonnées c'est l'exhumation : un mois après la publication de l'arrêté, le maire doit procéder à l'exhumation des restes mortels, fosse par fosse. Les restes, fosse par fosse, sont réunis dans un cercueil ou boîte à ossements appropriés au volume des ossements exhumés. Ces boites sont identifiées, numérotées et déposées dans l'ossuaire communal ou les ossements sont envoyés au crématorium pour y être incinérés (*article 1140, page 550 de la 8e édition 2015 du guide « cimetières, sites cinéraires et opérations funéraires » d'Emmanuel Aubin et Isabelle Savarit-Bourgeois*). L'entretien avec monsieur le maire permet d'envisager qu'il y ait cinq ou six exhumations en ligne ou par secteur groupé chaque année pour résoudre dans le respect du budget communal sur 10 années les 62 sépultures concernées par l'opération de reprise de 2011. Ceci permettra de remettre à la disposition des usagers des emplacements libérés des restes mortels des précédents occupants. Il est en

Jardin du souvenir

Sommaire :

L'actualité cimetières et patrimoine funéraire est très dense. Elle prouve tous les enjeux qui découlent de cette activité. Soyons sans cesse vigilants, attentifs pour l'intérêt patrimonial que chaque cimetière représente dans le respect des morts. Le numéro du mois prochain évoquera les travaux préparatoires en cours pour le colloque sur les cimetières de Normandie en collaboration avec l'association des maires de la Manche et les associations des départements normands.

Dans ce numéro :

Cimetière d'Ellon près de Bayeux 1, 3, 7

Cimetière de Saint-James 2, 5

Saint-Sever – Calvados 4, 6, 8

Le cimetière de Saint-James

Monument funéraire (anonyme) composé d'une dalle ceinturée d'un muret sur laquelle se dressent trois croix de fonte : la première, à droite, croix de fonte ajourée à volutes et ailerons soulignés de feuilles d'acanthes, illustrée de l'IHS dans un oculus décoré de perles, du sablier ailé, trois faisceaux de trois capsules de pavots, d'immortelles de sertissage et feuilles de lierre ; la seconde, petite croix de fonte à volutes en forme de cœur, feuille de lierre à l'extrémité et feuilles jumelées, deux anges de profil, Christ en croix aux deux pieds sur un suppedanum, faisceaux de rayons lumineux ; la troisième, ajourée illustrée d'un angelot dans un oculus, de lianes de ronces cruciformes, de boutons floraux sur des extrémités trilobées, quatre puissants faisceaux lumineux, triple arcatures formant dais dont la centrale abrite un ange debout, feuilles de vigne, acanthes.

Monument funéraire composé d'un entourage formé par quatre blocs de granit bouchardé anciennement reliés par des agrafes et d'une haute croix en granit, à ailerons, trilobée illustrée d'un quadrilobe au centre du croisillon ; plaque d'identification disparue ; Sous cette plaque une épitaphe en creux « ici repose monsieur Paul Fretore, décédé le 24 janvier 1903, âgé de 62 ans, de profundis (3 E 487/21).

Monument funéraire en granit bouchardé et poli composé d'une haute stèle d'assemblage d'éléments, à pans coupés et niche centrale en creux, épaulée par deux petits contreforts cubiques illustrés en pointe de deux rubans plats en creux. Epitaphe sur le flanc du sarcophage illustré d'une croix en relief : Marie-Louise Lebreton née Franc, 1907-2009.

Monument funéraire composé d'éléments dispersés : un porte-couronne à fronton triangulaire dont les extrémités sont ornées de pointes ; un socle mouluré sur lequel est présentée une Vierge bloquée dans les vestiges d'une croix de fonte ayant disparu et dont on remarque le coin planté ; une croix de fonte ajourée fixée sur un socle identique illustrée de quadrilobes aux extrémités, Christ en croix, épis de blé, couronne d'épine ; plateforme naturelle sur laquelle pousse un rosier.

Croix de fonte ajourée, peinte, illustrée d'oculi aux extrémités garnis d'une étoile à huit branches et sur lesquels trois épis de graminées ; couronne de roses et de lis, Vierge appliquée, deux anges adorateurs de profil, corolle drapée à la base, tertre végétalisé : famille Vallet.

Croix de fonte ajourée illustrée du pélican, du sablier ailé

Monument funéraire composé d'un sarcophage tectiforme en granit bouchardé et d'une croix de fonte ronde à l'extrémité illustrée d'une liane de lierre, brélée d'un ruban plat, Christ appliqué : famille Fauvel-Labé-Nicolle.

Tombeau composé d'une croix de fonte ajourée, style néo-gothique flamboyante, Christ en majesté, nimbé à la base sous arcature à fronton triangulaire, angelot au centre du croisillon dans un oculus à pans courbés, pointes dans les écoinçons, volutes et boutons floraux aux extrémités, peinte anthracite et argent : famille Ferré-Lemoine-Leroux et d'un encadrement tectiforme en granit bouchardé ; plateforme plantée.

Croix de fonte ajourée illustrée aux extrémités d'oculis contenant les allégories des quatre évangélistes : l'homme ailé, l'aigle ailé, le lion ailé et le taureau ailé, une couronne d'épines, le Christ en croix, arcature contenant le bon pasteur, encadrement de ciment, plateforme naturelle, plantée : famille Cottais.

Croix de fonte ajourée, feuille de lierre aux extrémités, volutes en forme de cœurs, faisceaux de deux feuilles de lierre, étoile à six branches, pot à feu, deux branches d'épis en faisceau, peinte, tertre naturel planté de buis taillé :

Croix de fonte plate, tournesols, Christ appliqué, peinte :

Croix de fonte ajourée, ailerons, calice, hostie au croisillon, sarments de vigne, épis de blé, volutes et coquille aux extrémités, urne, deux torches enflammées retournées, peinte : famille Julienne.

Croix de fonte ajourée illustrée de l'Assomption de Marie et de sa sortie du tombeau, Ave maria, acanthes, lis aux extrémités : famille Germain.

Croix de fonte ajourée illustrée du pélican se saignant pour nourrir ses oisillons, sablier ailé, guirlande, palmette aux extrémités, lis, roses, encadrement de pavés moulurés, peinte, signée Alfred Corneau :

Croix de fonte plate, sarments de vigne, épis de blé, typhas, Christ appliqué, naturelle, tertre naturel.

Croix de fonte plate, liane de lierre, Christ appliqué, tertre naturel : Louis Angot.

Tombeau, sarcophage tectonique, granit poli, croix en relief : A Dubois (1927), G Jaffrezic (1930), A Dubois (1956), décédés le 1er mars 1960 à Agadir (Maroc), médaille militaire.

Croix de fonte ajourée illustrée d'un calice, hostie, étole, encensoir, torches enflammées horizontales, phylactères, roses, volutes, Vierge à l'enfant assise au sommet, tertre naturel.

Croix de fonte plate, tournesols,

effet interdit de négocier un emplacement occupé sans qu'il ait eu au préalable excavation des restes mortels. C'est ainsi qu'il est porté atteinte à la dignité des morts. Cela permettra à monsieur le maire de reprendre la main sur l'organisation du cimetière et de proposer aux demandeurs de concessions des emplacements selon le schéma de gestion du cimetière. Se sont en effet les gens qui demandaient jusqu'à présent tel ou tel emplacement.

A la question : **que sont devenus les restes mortels de monsieur et madame Alphonse Grandmougin (emplacement n° 277) ? Un nouveau tombeau ayant été installé et une personne inhumée : Catherine Fanzini née Lagniel (1958-2015). Le registre d'ossuaire permet d'apprendre, malgré ses lacunes, qu'ils ont été exhumés le 26 mars 2013.** *Une rumeur persistante dit : qu'un cercueil, extrait de cette concession, aurait été brûlé, en mai 2015.* Le cas de monsieur Charles Rouland (1859-1935), maire, dont la stèle du tombeau a été découverte déposée dans un trou sur un domaine privé. **Le défunt a t'il bénéficié d'une concession honorifique délibérée et accordée par le Conseil municipal ? La mairie ne dispose plus du registre, il faudra le consulter aux archives départementales du Calvados. Si tel était le cas : une concession offerte par le Conseil municipal autorise celui-ci « à conserver la main sur cette sépulture ». Il n'y a pas de réponse quant à savoir si une autre personne, sa compagne, par exemple, l'a rejoint dans la tombe ? Il aurait été nécessaire, dans ce cas, que la famille rachète la concession honorifique.La stèle du tombeau a été déposée dans la décharge il y a un an tout au plus… Monsieur le maire m'a montré la stèle en appui contre un mur. J'évoque la possibilité d'introduire la stèle au titre du patrimoine privé de la commune. Monsieur le maire propose un emplacement où la stèle pourrait être conservée lors de la visite du cimetière. Celle-ci, trop épaisse pour être fixée contre le mur sera collée sur une dalle de béton pour être bloquée. Le Conseil municipal délibérera sur cette inscription complémentaire. Qu'a t'il été fait du corps ? réponse : il a été exhumé, d'après le registre d'ossuaire, le 12 juin 2015.**

Ce registre, malheureusement, ne renseigne pas suffisamment, et semble avoir été rempli à la hâte d'où probablement une incohérence chronologique.

L'ossuaire :

Monsieur le maire confirme que les restes humains dégagés des fosses ou des caveaux (peu nombreux, selon lui, et aucun crâne (?) ont été déposés dans l'ossuaire entre le 2 novembre 2012 et le 12 juin 2015 et recouverts de chaux vive (ce qui est illégal et contraire à toute décence et tout respect dû aux morts). Monsieur le maire affirme qu'il ne savait pas qu'il fallait des reliquaires ou boites à ossements, ce qui est surprenant quand on sait qu'un conseiller municipal est un agent funéraire et qu'il met ses compétences au service de la commune. D'ailleurs à ce propos il sera sans doute utile de se poser la question de la déontologie de cette démarche personnelle (conflit d'intérêt, concurrence déloyale envers les entreprises, absence de marché). En plus, et toujours selon les propos de monsieur le maire, l'ossuaire se remplit d'eau. Je lui demande que le nécessaire soit fait pour que ce dépôt dans l'ossuaire se fasse dans les conditions du respect. Je préconise que les restes humains qui ont été déposés en vrac dans l'ossuaire (7 ouvertures de fosses ou de caveaux et davantage de corps) soient rassemblés dans un même coffre afin qu'il soit possible de continuer le remplissage dans de bonnes conditions et conformément à la législation, cet ossuaire. Je précise à monsieur le maire que le registre d'ossuaire est insuffisamment renseigné et lui rappelle que c'est un document public communicable. Je lui suggère aussi de le rendre moins anonyme car c'est un lieu de recueillement. Monsieur le maire propose la fixation au mur de cartels contenant les noms des personnes déposées.

Vue sur le nord-ouest du cimetière

Conclusion : la rencontre de monsieur le maire le vendredi 19 février 2016, a permis de savoir que le Conseil municipal avait conclu avec la société « Elabor » un marché pour la gestion du cimetière et l'opération de reprise des sépultures réputées en état d'abandon le 23 mars 2007 pour un montant de 4245, 80 €. La municipalité s'est donc appuyée sur cette société qui à l'évidence n'a pas fait autant d'investigations que les élus pouvaient en attendre, notamment sur les recherches d'ayants droit ou ayants cause. La procédure, toutefois, a été enclenchée selon la définition législative avec notamment des insertions par voie de presse : (Ouest-France : 9/10/2007) et La renaissance le Bessin (aussitôt après). D'autres insertions de conclusion ont été publiées dans la presse les 6 et 7 octobre 2011. Chaque dossier est constitué : procès-verbaux, photographie, plan. Il faut cependant regretter qu'il n'y ait pas eu de signatures pour chacun des procès-verbaux de l'officier de gendarmerie, et personnes présentes, à commencer par celle du titulaire de la société Elabor, présent auxdits procès-verbaux. Cela entraîne l'irrégularité des procès-verbaux. La société semble avoir été très légère sur cette opération. Les procès-verbaux de constat d'abandon ont été réalisés les 17 et 18 octobre 2011. Il y a eu insertion dans la presse les 6 et 7 octobre 2011. **Nous**

Saint-Sever-Calvados : une journée consacrée aux cimetières avec les bénévoles de l'AVPPS

Par une belle journée du vendredi 11 mars 2016 pas moins de 25 personnes, élus et bénévoles, se sont déplacées au pôle culturel de Saint-Sever à l'invitation d'Annick Ordronneau et des bénévoles de l'association de valorisation du patrimoine en pays séverin, pour y consacrer une journée bien remplie sur le thème du cimetière. Parmi les sujets abordés il y eut le rôle et la destination du cimetière ; ses origines ; les principaux textes législatifs ; les translations ; la gestion du cimetière ; les équipements obligatoires ; les contrats de concession ; les reprises de sépultures ou des concessions réputées abandonnées ; les opérations funéraires ; la préservation paysagère et architecturale des cimetières ; les sépultures ou les monuments protégés soit au titre de la loi de 1913 ou des tombes inscrites au patrimoine privé de la commune tant pour l'art que pour l'histoire ; et pour conclure, après le déjeuner, une visite du cimetière de Saint-Sever.

Le cimetière de Saint-Sever est un site qui à l'origine se trouvait autour de l'ancienne église paroissiale identifiable aujourd'hui par le clocher qui en fut conservé. Cette église jouxtait l'abbatiale de l'abbaye et des moines bénédictins autrefois. Ce cimetière, clos de murs, fut délocalisé quelques années avant la révolution française puisque la premier acte de sépulture est daté du 19 octobre 1786 où le corps de Catherine Auvray en son vivant femme de feu Jean Eudes, décédée d'hier, âgée de 55 ans, fut inhumée dans le nouveau cimetière par l'abbé Lemonnier, alors curé. J'avais, par ailleurs, relaté dans le journal de l'association de juin 2012 (n°56) que le nouveau cimetière avait été bénit le 24 septembre 1786. Je n'ai pas réussi à percer la procédure employée pour la translation des morts du vieux cimetière vers le nouveau site. Il était encore affermé dans les années 1820. Mais il est certain qu'il y eut vente, au moins d'une partie du vieux cimetière, d'après les actes de vente enregistrés sous seing privé à Villedieu du 6 brumaire de l'an 9 de la République en faveur de Bertrand Lemonnier, acquéreur et du partage en trois lots dudit cimetière le 22 brumaire de l'an 11 de la République des biens dudit Lemonnier, au même bureau (voir même journal de juin 2012). Le tombeau de maître Jean-Baptiste Flaux, avocat au Parlement de Paris, syndic perpétuel de messieurs les avocats de la cour des aides de Rouen, Commentateur de la Coutume de Normandie, décédé le 21 mai 1783 âgé de 73 ans 6 mois (photo faite le 28 août 2010), conservé au musée du granit de Saint-Michel-de-Montjoie, est un autre indicateur, car il révèle l'existence hors-sol d'au moins un magnifique tombeau. Le cartel précise que ce tombeau n'a jamais quitté Saint-Manvieu, que son creusement n'est pas celui d'un sarcophage mais un artifice technique pour rendre le tombeau transportable et qu'il est signé « JA et P Eude fecerunt ». Ce personnage, décédé, âgé de 72 ans, en son hôtel du village de la Fosse, muni des sacrements de l'église, fut inhumé dans le cimetière de Saint-Sever le lendemain de sa mort et ses funérailles furent présidées par le sieur curé de La Colombe (Fleury) dont le prédécesseur avait été maître Renault Georges Flaust, en présence d'un nombreux clergé, curés et vicaires, issus des paroisses de Landelles, Mesnil-Caussois, Sept-Frères, Courson, Champ-du-Boult, Saint-Aubin-des-Bois, Morigny, Clinchamps et du sieur curé de Saint-Sever (image 457/612 des BMS de Saint-Sever, archives départementales du Calvados, en ligne).

Le site délocalisé se présente sous une forme régulière, divisée en quatre îlots par des allées maîtresses qui se croisent et se relient les unes les autres par une voie de contournement. Au croisement central, une haute croix a pris sa place traditionnelle. Cette croix fit l'objet d'un projet de travaux par A. Rioult, granitier, le 7 mai 1881 (dossier 407 EDT 17 aux archives départementales du Calvados). Elle fut depuis très légèrement décalée par rapport au centre de l'ancien dispositif, après quelques travaux proposés et réalisés par l'abbé Langlois (Alain Vaschy), et cela permit ainsi de libérer une voie transversale plus récemment ouverte et destinée à la circulation des corbillards et autres véhicules d'entretien. L'entrée principale du cimetière est monumentale. Un choix judicieux fut fait par les élus et en particulier monsieur de Petitville, d'utiliser l'avant corps monumental, en granit de taille, plaqué contre le portail ouest de l'abbatiale, de style classique avec ses deux hautes colonnes rondes et renflées portant un entablement surmonté d'un fronton triangulaire, lui-même couronné d'une haute croix. Il donne ici toute la monumentalité indispensable pour marquer ce franchissement et la pénétration dans ce champ du repos, qui n'est pas forcément de tout repos pour les morts eux-mêmes. Le portail, surmonté d'une petite croix, à deux vantaux fut, à priori installé en 1912, suite à une délibération municipale du 28 juillet 1912 où il est dit que « la porte du cimetière étant en très mauvais état, le conseil décide de la remplacer par une grille en fer plein et vote pour l'exécution de ce travail moyennant 400 francs. Monsieur Vimont, l'agent voyer du canton de Saint-Sever établit un devis moyennant 500 francs. Celui-ci est adopté le 17 novembre 1912 où le conseil émet le vœu que cette barrière soit placée conformément au plan et devis dans le plus bref délai possible. Des extensions du cimetière permirent de créer d'autres carrés qui sont tous lotis et qui révèlent par les zones devenues libres de toute sépulture hors-sol, n'en furent pas moins occupés. Une des toutes premières questions qu'on se pose, est celle de la présence, ou pas de l'ossuaire ? Nous avons trouvé un caveau d'attente bloqué par une dalle de ciment armé protégée par une barre de fer cadenassée, dans l'extension, vers le fond du cimetière, mais point d'ossuaire. Le premier contrat de concession semble être celui accordé le 10 juin 1838 à la veuve Josset, née Vigeon, de la concession à perpétuité du terrain occupé dans le cimetière par les pierres sépulcrales placées sur les tombes de MM

Christ appliqué, houx, trois clous de la passion, plateforme naturelle encadrée d'ardoises plantées à la verticale.
Croix de fonte ajourée, boutons fleurdelisés aux extrémités, instruments de la passion (3 clous, tenaille, marteau, éponge fixée à un roseau, lance) au centre du croisillon brélés par un ruban, boutons floraux et volutes aux extrémités, acanthes, signée, ailerons, peinte, encadrement de granit : familles Guyot (1860-1945), L'Hotellier (1863-1943).
Croix de fonte plate, chrysanthèmes, pavots, volubilis, Christ appliqué, peinte, encadrement constitué de dalles moulurées en ciment : Maria Tesson (1879-1954).
Croix de fonte ronde, brélée aux extrémités, trois ancres de marine ornées d'immortelles, iris, typhas, fougères, système radiculaire sur parement de fonte (imitation brique), trois écrous, encadrement granit de taille.
Croix de fonte pleine en forme de croix tectonique (noire) entourée d'une structure ajourée imitant des tiges végétalisées, boutons en pointe dans les écoinçons, extrémités à cinq palmettes, angelot, guirlandes florales tombantes, ailerons d'acanthes, peinte noir et argent, plaque tôle de zinc en forme d'écu : famille Quinquenelle-Faisant.
Croix de fonte plate, lis (trois fleurs) et roses (fleurs ouvertes et boutons floraux) sur tiges, lianes de roses, Vierge appliquée, encadrement de granit de taille bouchardé, plaque de tôle de zinc peinte : famille Guénée-Lebaillif.
Croix de fonte ronde, liane de lierre (feuilles et baies) s'y enroulant, encadrement de granit de taille bouchardé : Maria Piquet (1897-1965) et Gustave Piquet (1898-1968).
Croix de fonte plate, couronne d'épines, sarments de vigne, épis de blé, typhas, naturelle, tertre naturel : famille D…aise.
Croix de fonte ajourée, instruments de la passion (trois clous, tenaille, marteau, lance, éponge sur tige, brélées d'un ruban), volutes d'acanthes, boutons floraux aux extrémités, peinte argent, encadrement granit de taille bouchardé et dalle tombale granit poli : famille Poisson-Bailleul.
Croix de fonte ajourée illustrée de l'Assomption de Marie et de sa sortie du tombeau, Ave-Maria, fleurettes de lis, signée Alfred Corneau Charleville, encadrement de plaque moulurées de ciment, tertre naturel : à la mémoire de Irma (…).
Tombeau contemporain en pierre écorchée, courte stèle illustrée d'une croix gravée en creux, encadrement de pierre, tertre naturel végétalisé. Plaque de verre : Gaston Morazin (1919-1969), Geneviève Morazin (1921 -2007).
Croix de fonte ronde, coin enfoncé, liane de lierre, brelage ruban plat, Christ appliqué, encadrement granit bouchardé de taille, anciennement peinte anthracite et argent : famille Duffourd-Hardy.
Croix de fonte ajourée, couronne florale variée, Vierge intégrée (peinte or), motifs fleurdelisés aux extrémités, guirlande, roses, volubilis, immortelles, Ave-Maria, peinte en noir, argent et or : famille Dubois.
Croix de fonte ajourée, couronne de rose, une seule pointe sommitale, bouquet de trois lis (ou asphodèles), Vierge appliquée, ange de face aux deux hautes ailes tenant une couronne mortuaire, plaque de bois : … chand.
Croix de fonte plate, lis et typhas (brisés) sur tiges, liane de roses pendantes, Vierge appliquée, tertre naturel, anonyme.
Monument funéraire constitué d'une haute croix fleurdelisée, granit bouchardé, encadrement de granit bouchardé, plateforme naturelle plantée : famille César-Gautier.
Tombeau haute croix ronde écotée sur Golgotha, granit bouchardé, liane de lierre, sarcophage tectonique : famille Lemois, madame Lemois née Blouin (1870-1907) sur feuille parchemin.
Tombeau haute croix fleurdelisée, granit bouchardé, sarcophage dalle tombale plate inclinée vers l'avant en granit poli: famille Dutot-Richard.
Tombeau contemporain sous forme de deux dalles tombales plates en granit poli des bénédictines de Jésus crucifié, Amen, Alléluia ! Croix gravée en creux.
Tombeau contemporain sous forme de dalle tombale plate aux bords arrondis et sculpture en ronde-bosse représentant un personnage masculin accompagné d'un chat, coiffé d'un chapeau, châle autour du cou, et s'accrochant à une grille convexe : Michel Thoury (1942-2015).
Tombeau contemporain sous forme de dalle tombale complexe (deux variétés de pierre) et courte stèle (trois variétés de pierre) en pointe (voilure) illustrée d'un compas et d'une équerre : Denis Langlinay.
Croix de fonte polygonale, couronne de fleurs brélée, à la base, branche de lis, liane de volubilis, encadrement de granit bouchardé : famille Guénée.
Croix de fonte ajourée illustrée d'un sablier ailé, branches de saule pleureur en faisceaux, deux anges de profil, un genou au sol, tertre planté de buis, plaque de fonte d'aluminium : Julie Touzé née Leroux (1858-1922).
Croix de fonte ajourée, trois boutons de pavots aux extrémités, Christ en croix intégré, quatre étoiles dans les écoinçons, deux anges de profil et de face tenant une guirlande de fleurs, cœur enflammé dans un oculus, lierre, volutes.
Deux dalles de ciment recouvrent deux fosses au centre d'un terreplein recouvert de bitume. A quoi servent-elles ?

Quelques notes historiques :
Monsieur l'abbé Charuel (+ le 15/11/1846) fut un saint prêtre dont le souvenir a été bien gardé à Saint-James que l'on voit encore des mères de famille aller avec leurs jeunes enfants, prier sur sa tombe (Pierre Vardon, histoire de Saint-James, 1966).
Quelques actes de sépultures faites à Saint-James :
1824 (27/11) : Jeanne Françoise Charlotte Perrine Desrieux-de-la-Terrée, à Dol, veuve d'Eléonor Colin-des-Longs-Champs ;
1824 (11/12) : Marie Louise Lebreton, religieuse dite de Sainte Madeleine, décédée à la communauté des Trinitaires ;
1918 (9/2) : abbé François Faucheux, 77 ans, ancien curé de Saint-Cyr-du-Bailleul ;
1920 (30/10) : Marie Rose Blolus, en religion Sainte Perpétue, de l'hospice de Saint-James, 76 ans ;
1921 (13/7) : Paul Louis Marie Joseph Tréhu-de-Monthierry, prêtre habitué à Saint-James, ancien aumônier du Corps expéditionnaire dans les états romains, curé de Hautteville ;
1922 (15/1) : Henri Dupont, mort au champ d'honneur ;
1922 (17/1) : Louis François Bliard, mort au champ d'honneur ;
1922 (17/1) : Léon Chrétien, mort au champ d'honneur ;
1922 (26/2) : Armand Dutertre, mort au champ d'honneur, 39 ans ;
1922 (30/6) : comtesse de Canisy née de Contadès, décédée à Paris ;
1923 (5/9) : Victorine Marie Clotilde Armande du Pontavice-du-Bois-Henri, comtesse de Coascaradec.

Pierre Vigeon, son père, décédé le 30 janvier 1827, Jean-Baptiste François Josset, son époux, décédé le 17 avril 1831 et Frédéric Auguste Lecharpentier, son gendre, décédé le 17 avril 1836. Cette demande va permettre aux élus de considérer que le cimetière a une superficie de 26 ares 20 centiares et qu'il y a lieu de l'accroître. Considérant que la mortalité est de 37 par an pendant les dix dernières années. Le Conseil municipal étant d'avis d'accorder cette concession moyennant la somme de 30 francs le mètre carré, soit au total la somme de 204, 25 francs, les trois tombeaux occupant une surface de 9,50 mètres carrés. Une rente annuelle de 45 francs va aller au bénéfice du bureau de bienfaisance de Saint-Sever. Les tarifs des concessions qui sont de trois catégories : perpétuelles (200 francs), trentenaires (75 francs), temporaires (25 francs) sont actualisés au vu et en vertu de l'application de l'ordonnance royale du 6 décembre 1843 et de la circulaire du Préfet du Calvados du 12 juin 1844. Ce premier contrat de concession permet d'apprendre que les élus municipaux songent déjà à l'extension du cimetière Mais celle-ci ne fut effective qu'en 1856 et sa bénédiction eut lieu par l'évêque de Bayeux et de Lisieux le 15 juin 1856. Une autre extension du cimetière, du côté du nord, fut présentée au Conseil municipal le 28 novembre 1920 sur les plans de monsieur Dadier sous la réserve d'obtenir la cession d'un bout de terrain de 2 mètres par madame Mauduit, longeant le côté nord du cimetière. Le Conseil étudia ce même jour la création d'un caveau provisoire au bout de l'allée centrale (image 136/537 des délibérations municipales en ligne, archives départementales du Calvados). Les choses allèrent moins vites en réalité puisque l'installation du caveau provisoire est toujours à l'ordre-du-jour le 21 novembre 1926. L'agrandissement du cimetière toujours à l'étude le 3 avril 1927 « considérant que la superficie actuelle deviendra dans un avenir prochain, insuffisante » et le 18 septembre 1927, les élus délibèrent en faveur de la construction du caveau provisoire, d'après le plan de l'architecte Vimont, pour un montant de 660 francs. Entretemps des choses seront faites, tel que l'acquisition du corbillard le 10 juillet 1921 pour la somme de 5081 francs et des tentures blanches et noires pour le corbillard le 25 mai 1924. Ce corbillard était à nouveau à l'étude le 28 décembre 1919 après avoir été ajourné en raison de la guerre le 27 juin 1915, mais en réalité le Conseil municipal avait dès le 14 juin 1914 décidé de son acquisition et voté le tarif et les redevances pour les trois classes payantes et mieux encore en nommant une commission de cinq membres chargés d'étudier cette acquisition d'un char funèbre (je cite) le 15 février 1914 (image 58/537). Le cimetière est un espace désormais bien clos avec ses murs, ses murets surmontés de grillages, une haute haie de cyprès au nord. Il n'en fut pas toujours le cas comme le prouve cette délibération du 17 août 1890 où on dit que « la clôture du cimetière est en mauvais état, que les animaux passent souvent dans le cimetière à travers cette clôture ; qu'il y aurait lieu de clore le cimetière de ce côté en maçonnerie et de construire un petit bâtiment pour ramasser les outils du fossoyeur ». Ces travaux sont rapidement exécutés compte-tenu du procès-verbal de réception des travaux en vertu du devis approuvé le 10 septembre 1890 s'élevant à 2376 francs moins un rabais de 13% et dont le coût total s'éleva à 2704,03 francs. Une grille, sur la proposition de monsieur Collet, est envisagée sur le mur. Le maire est invité à s'informer auprès de messieurs Vimont et Lenosl le 27 novembre 1910. Le cimetière apporte aussi un peu de revenus, la vente de l'herbe dans le cimetière (par exemple le 18/5/1890), des arbres qui s'y trouvent, comme le sycomore à la même date. Ce sont deux chênes, se trouvant sur les clôtures, qui seront vendus sur décision du 23 février 1908. S'il est probable que des monuments sont relativement anciens il n'en est pas de même pour d'autres. A titre d'exemple, cette décision du Conseil municipal autorise le Maire à vendre les croix et morceau de granit abandonnés par les familles et devenant (sic) une cause d'encombrement dans les allées du cimetière, le 3 juin 1906 (image 237/257 des délibérations municipales, archives départementales du Calvados, en ligne). La commune offrit plusieurs concessions à titre honorifique et en reconnaissance de services rendus à : l'abbé Blancagnel, curé-doyen (16/2/1890) ; l'abbé Artois, ancien curé (26/5/1901) ; Hippolyte Besnehard, ancien secrétaire de la mairie (30/5/1909) ; Louis Laigre, garde-champêtre, en raison de ses longs et loyaux services (27/2/1921) ; à la mémoire des enfants de Saint-Sever morts pour la France et exhumés du front (8/5/1921) et sans doute d'autres encore, comme ces soldats anonymes, morts pour la France en juin 1944 et dont le monument est entretenu par le Souvenir Français. Ce cimetière se remarque aussi par deux îlots distincts : un carré pour les enfants, même si de nombreux autres sont dispersés sur le site funéraire et un carré militaire.

Parmi l'héritage funéraire historique et artistique :

Il n'y a pas que des monuments funéraires pour révéler des savoir-faire. D'humbles tombes constituées d'une clôture de bois formée de quatre planches assemblées, ornées de festons et à la tête de laquelle a été plantée une simple croix de bois est autant révélatrice des habitudes locales.

La mémoire séverine se traduit dans le cimetière par une abondance de monuments funéraire en granit de taille, pour l'essentiel bouchardé. La force de cet héritage s'articule par l'abondance des artisans dans le travail de cette pierre, fille du sol, parmi lesquels : Peschet-Fortin, Peschet-Charenton, Auguste François Julienne, Julien François Morel, L. Enguehard ou encore : René Louis Rivière, entrepreneur de monuments funéraires du Gast. Il ne s'agit pas de faire ici un inventaire exhaustif des monuments ou des sépultures qui contribuent à cet enrichissement culturel local. Je note le tombeau de la famille d'Eugène Gilles Aumont (1921), docteur en médecine, officier d'académie qui a fait l'objet d'une petite notice dans la voix du patrimoine de Sienne, n° 80. La tombe d'un pionnier de l'aviation : Emile Munch, un séverin adopté vers la fin des années 1950 et qui y vécut jusqu'à son décès en 1963, dont la tombe a été récemment redécouverte par monsieur Yves Ledran et que nous sommes allés voir (voir Ouest-France du 20 février 2013 dans la rubrique « histoire »), éclairés par madame… notre pisteur en quelque sorte qui a beaucoup à dire sur ce site funéraire. Que dire du très beau tombeau de la famille Poirier-Berthe dont une haute croix faite de rameaux d'acanthes et de fruits en grappes dont le croisillon est illustré d'une couronne ornée de perles et une fleur au cœur à huit pétales. Une grande vasque a pris place sur l'avant sur sarcophage au pan incliné. Mais c'est un détail en relief qui attire l'attention : une main offre deux roses, une ouverte, la seconde en bouton. La finesse de la sculpture interpelle car elle nécessitait une excellente dextérité pour faire ressortir ce détail de la dureté qui caractérise ce matériau.

Un cippe se dresse isolé au cœur d'un

avons évoqué ces inscriptions au titre du patrimoine privé de la commune. Il faut reconnaitre que c'est une bonne décision prise par le Conseil municipal d'Ellon et suffisamment rare pour être signalée. Le Conseil municipal s'engagera à la restauration et la valorisation des tombeaux anciens (deux sont en effet, non pas en mauvais état, mais déstabilisés et le sarcophage devient dangereux pour les usagers). Je suggère, puisque monsieur le maire envisage cette restauration, que cette opération soit groupée et montée avec devis, qu'elle intègre : démontage, remontage du sarcophage et du cippe en calcaire de région (famille Fauchon), la remise en état de la grille de clôture récupérée (tombeaux Olive), ainsi que les travaux de blocage de la stèle de l'ancien maire (Rouland), tout ceci afin de permettre de recevoir un aide financière de la Fondation du Patrimoine de Normandie.

Je suggère enfin de favoriser la formation sur la gestion funéraire auprès du CNFPT de l'agent administratif dans la mesure où elle pourrait être nécessaire dans l'intérêt de tous. J'ai, bien entendu, confirmé que je restais, au nom de la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire, à sa disposition.

Revue de presse concernant cette affaire :

9 février 2016, La renaissance, Le Bessin, Coralie Ganivet : Je cite : Ellon, la mairie s'est débarrassée de pierres tombales dans la nature. Deux pierres tombales ont été découvertes dans une décharge sauvage à Ellon, commune située entre Bayeux et Tilly-sur-Seulles. La municipalité a reconnu les y avoir jetées. Découverte assez surréaliste à Ellon, petite commune de 500 habitants située entre Bayeux et Tilly-sur-Seulles. Dans un trou creusé par un obus pendant la Seconde Guerre mondiale, au milieu de pneus, seaux en plastique, chrysanthèmes fanés et autres détritus, reposent deux pierres tombales. L'endroit, situé sur un terrain privé non clôturé, n'est pas facile à trouver pour ceux qui ne connaissent pas le coin. Il se trouve dans un champ à proximité d'un chemin en terre, à plusieurs centaines de mètres d'une route. « On a fait notre salade ».

Un tombeau protégé au titre du patrimoine privé de la commune

Selon des habitants, cela fait « de nombreuses années que cette décharge sauvage existe ». Ce que le maire, Claude Lemière, confirme, tout en s'avouant impuissant « J'ai pris un arrêté municipal pour interdire les dépôts sauvages dans ce trou mais les gens ne le respectent pas ». A commencer par la mairie elle-même. Car l'édile avoue que c'est bien elle qui a déposé ces pierres tombales ici. « Leur enlèvement coûte une fortune. Nous n'avions pas les moyens. On avait besoin de place dans le cimetière alors on a fait notre propre salade ». Mais une salade illégale, par-delà même la question de la morale. Car si l'élu assure que la procédure de relèvement administratif des tombes anciennes a bien été respectée, elle ne l'a pas été jusqu'au bout.

9 février 2016, Ouest-France : près de Bayeux, la mairie jette les pierres tombales dans une décharge. Eric Marie, journaliste.

Je cite : La municipalité d'Ellon avait décidé de s'en débarrasser en les abandonnant dans une décharge sauvage. Le maire a ensuite récupéré ces monuments funéraires. Plusieurs pierres tombales ont été découvertes dans une décharge sauvage, à Ellon. Des stèles provenant du cimetière communal, dont la municipalité voulait se débarrasser, à la suite d'une procédure de relèvement des tombes anciennes ou abandonnées. L'affaire embarrasse le maire. Claude Lemière estime qu'il n'a **« pas à répondre »**. S'il n'explique pas pourquoi, ni comment ces stèles sont arrivées dans une décharge, l'élu pense avoir **« fait le nécessaire »,** en les retirant de ce dépôt sauvage. **« Maintenant, personne ne retrouvera ces pierres tombales »,** indique Claude Lemière. **« Je suis allé les chercher moi-même. »** Pour le maire de cette commune de 500 habitants, proche de Bayeux, l'incident semble clos.

10 février 2016 : Normandie 14 actu. Valentine Godquin, journaliste : Je cite : Dans le Calvados, des pierres tombales découvertes... dans une décharge sauvage. Des pierres tombales dans une décharge sauvage ! Le scénario suscite l'émotion, près de Bayeux (Calvados). Elles proviendraient de tombes abandonnées. Explications. Début février 2016, des pierres tombales ont été découvertes dans une décharge sauvage, située à proximité de la commune d'Ellon, à une dizaine de kilomètres de Bayeux (Calvados). Au-delà du recours à un dépôt sauvage, pour se débarrasser de ses « encombrants », cette découverte a surtout suscité de l'émoi, pour la symbolique que représentent ces objets !

13 février 2016 : La Manche-Libre édition de Bayeux, photo d'Emmanuelle Leclerc : Je cite : « Ambiance très tendue et assez surréaliste vendredi soir au conseil municipal d'Ellon. Le maire reconnaît avoir "commis une bêtise" en jetant une pierre tombale dans une décharge mais estime avoir tout fait dans les règles et pourvoir "réparer".

A suivre...

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

34 Rue du docteur Regnault, 50450 Hambye

Téléphone fixe : 02 33 61 45 49
Téléphone : 06 87 56 35 58
Courriel : patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

patrimoinevaldesienne.fr

espace lissé qui fut sans aucun doute occupé mais dont on ne distingue plus guère les emplacements de sépultures. C'est un beau pavé géométrique dressé dans le sens de la hauteur, surmonté d'un fronton triangulaire orné de quatre amortissements en forme d'acrotères. Il immortalise les sépultures de la famille Eude. On remarque sur l'un des frontons une branche rompue sur laquelle deux cœurs sont fixés. Un pot à feu sommital trône au sommet du monument. Toutes les épitaphes sont en relief et en y regardant de plus près on remarque deux erreurs du sculpteur qui fut obligé de créer deux greffes pour récupérer le sens de ses écrits. L'épitaphe répartie sur les quatre faces est importante : c'est un monument qui parle. Même si l'on sait que le cimetière n'est occupé que par des gens bien, on ne peut qu'être admiratif « ici repose/le corps/de Ls (Louis) Ate (Auguste) Eude/décédé le/20 juillet/1845 âgé/de 31 ans/6mois/Oh ! vous/qui l'avez/connu/priez/Dieu/pour le/repos/de son/âme/il fut bon époux/bon père/et ami/sincère/la mort/cruelle/l'a ravi au/printemps/de son âge/et elle/a plongé/dans une/douleur/mortelle/sa femme/ses enfants/et toute sa famille ».

Le tombeau sous la forme d'un large monument en granit bouchardé de la famille Pellerin. C'est une concession familiale qui réunit dix défunts à ce jour. L'épitaphe s'y distingue par cette expression « aimons/la vie/ne craignons pas/la mort/car les âmes/ne meurent point/et s'aiment/toujours ».

Que dire des deux magnifiques colonnes renflées en granit bouchardé de la famille Loysel si ce n'est qu'elles représentent toutes les deux cet indéniable intérêt de la sauvegarde.

Deux stèles, dont une renversée depuis plusieurs années, démontre le savoir-faire, cette fois-ci, dans la fusion du métal. L'œuvre est signée de Vimont à Vire. Ce sont deux stèles au fronton circulaire, celle qui est debout est surmontée d'une fine croix en bronze. Elle est sur une face illustrée d'une grande croix en relief et de trois représentations regroupées en faisceau : un cœur, une ancre de marine et une croix. Nous sommes en présence des vertus théologales de la charité, de l'espérance et de la foi. Une épitaphe latine en relief reprend un passage du prophète Michée au chapitre 7 verset 8 de la Bible « audiet me deus meus consurgam cum sedero in tenebris" : écoutez-moi ô mon Dieu je me relèverai quand je suis (serai) assis dans les ténèbres (prophète Michée, chapitre 7 verset 8).l'autre face nous informe, sous la couronne de roses, qu'elle fut dressée à la mémoire de Thérèse Victorine Renard née le 26 avril 1824, décédée le 5 août 1870, âgée de 46 ans. Priez Dieu pour elle. Sa famille reconnaissante. Deux palmes disposées en faisceau illustres le bas de cette stèle avec la mention « concession à perpétuité ». la sépulture s'organise à l'intérieur d'une clôture de fonte pourvue d'un portillon pour y pénétrer. La stèle renversée évoque : Sophie Clara Renard épouse de monsieur J.F. Lenouvel, décédée à Vire le 16 septembre 1856 qui « fut une vertueuse fille, tendre sœur et bonne épouse ».

Est-il possible de rester indifférent face à une autre œuvre de fonte moulée reproduisant une Vierge de pitié dans une arcature et un ensemble d'ouvrage d'inspiration gothique flamboyante dont l'épitaphe sous la forme d'un simple rectangle de fonte d'aluminium est dédié à Patrice Eugène Touzé décédé le 11 février 1871 dans sa 54e année et de Marie Julie Loysel, son épouse, décédée le 18 février 1881, dans sa 58e année, de profundis. Cette plaque fut conçue par A. Touzé de Saint-Sever.

On peut éviter le tombeau avec sa haute croix drapée du linceul de la famille Rochat-Laigre, illustré d'une couronne de fleurs brélée. Un sarcophage portant des épitaphes et à son extrémité une vasque, le tout en granit de pays.

Des dalles tombales sur les tombes de messieurs : P.J.V. Drouet, curé-doyen, décédé le 22/1/1821 ; d'un prêtre (illustrée d'un calice, d'une paire de chandeliers, et des larmes) dont l'épitaphe a disparu ; de P. Vigeon (+ 28/1/1827), bon fils, bon mari, bon père, que son âme repose en paix ! dont la dalle est illustrée d'une croix pédiculée et des larmes.

Une plaque de fonte d'aluminium, beaucoup plus rare dans sa forme, surmontée qu'elle est d'une croix, rappelle la présence en ce lieu de Prosper Foucher décédé le 2 février 1870, âgé de 47 ans, priez Dieu pour lui.

Un autre monument interpelle : c'est celui des quatre soldats français inconnus morts pour la France, en juin 1944. Six stèles d'aviateurs anglais tombés sur le territoire communal prolongent ce précédent tombeau.

Le cimetière de Saint-Sever conserve quelques croix de fonte non négligeables par tout ce qu'elles peuvent nous raconter dans les symboles religieux (Dieu le Père, Christ, Vierge Marie, apôtres, évangélistes, vertus théologales, saints, anges, la lumière, les torches enflammées, les allégories de la mort), la faune (serpent, hiboux, pélican, par exemple)), la flore (roses, lilas, iris, lis, chrysanthèmes, pensées, immortelles, tanaisies, tournesols, pavots, typhas ou massettes, épis de blé, sarments de vigne et bien d'autres espèces) et tant d'autres raisons de s'y pencher.

Le cimetière de Saint-Sever se livre-t-il tel qu'il est depuis fort longtemps ? Pas si sûr que ça. La preuve en revient au Conseil municipal qui le 3 juin 1906 « autorise le maire à vendre les croix et morceaux de granit abandonnés par les familles et devenant une cause d'encombrement dans les allées du cimetière » (image 237/257 des délibérations municipales en ligne sur le site des archives départementales du Calvados).